CRAT
COMMISSION REGIONALE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AVIS

Nos réf. : CRAT/16/AV.234
Le 17 juin 2016

Projet de programme communal de développement rural de HOTTON

Brève description du projet

Demandeur :	la commune de Hotton
Brève description de la commune :	l'entité, située au nord de la province de Luxembourg, se compose de douze villages et compte environ 5.450 habitants. Elle présente une superficie d'environ 57,31 km².
Auteur du PCDR :	Trace TPI Belgium SA
Organisme d'accompagnement :	la FRW
Projet demandé en 1ère convention:	rénovation de la maison de village de Hampteau en maison rurale
Date d'approbation par le Conseil Communal :	26 avril 2016

Contexte de l'avis

Date de réception du dossier :	4 mai 2016
Référence légale :	l'article 13 §2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014
Portée de l'avis :	le projet de PCDR

AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur le projet de PCDR de la commune de Hotton pour une période de validité de dix ans.

Elle estime que, sur base des informations reprises dans le dossier et des éléments apportés lors de l'audition des représentants de la commune, l'opération de développement rural est de bonne qualité.

La CRAT considère que la partie I relative au diagnostic socio-économique de la commune est de bonne qualité. Elle relève qu'elle décrit de manière claire, fouillée et cohérente les caractéristiques locales. Cette analyse permet bien de cerner les enjeux, les faiblesses et les ressources endogènes du territoire. La CRAT souligne également la lisibilité aisée du document, le bilan détaillé de la précédente opération de développement rural, le travail d'actualisation des données et la qualité des synthèses pour chaque thématique. Elle regrette toutefois la qualité des documents cartographiques lesquels comportent des données factuelles et non analytiques. Celles-ci auraient pu être reprises en quelques cartes accompagnées de légendes suffisamment informatives.

La CRAT estime que la partie II du projet de PCDR relative au processus participatif est de bonne qualité. Elle apprécie le travail de synthèse des desideratas exprimés lors de celui-ci et les différentes démarches (médias locaux, réseaux sociaux, panneaux d'affichage électronique...) mises en œuvre afin de toucher un public le plus large possible telles que des associations socioculturelles, des responsables de projets (trans)communaux et des personnes dotées de connaissances et de compétences locales. La CRAT relève également un bon taux de participation lors de l'ensemble des différentes réunions de la CLDR tout au long du processus et une bonne co-construction du projet entre celle-ci, les autorités communales et l'administration communale.

La CRAT estime que la construction des objectifs en termes de stratégie de développement rural telle que présentée dans la partie III est de bonne qualité. Celle-ci valorise pleinement les diagnostics socio-économique et participatif au travers d'un diagnostic partagé présenté sous la forme d'une matrice AFOM précise et répartie selon les différentes thématiques. La stratégie définie s'appuyant sur les principes du développement durable apparaît comme cohérente, globale et transversale à la lecture des différentes fiches-projets reprises en partie IV du projet et permet de comprendre le fil conducteur de l'opération de développement rural. Celle-ci se traduit dans un véritable projet de territoire commun à tous les acteurs locaux. Elle présente des objectifs cohérents par rapport aux parties I et II et ancrés territorialement.
De manière générale, elle relève également avec satisfaction l'implication des autorités communales depuis plusieurs années dans différents projets transcommunaux (GAL Pays de l'Ourthe, Pays de Famenne, Associations Chapitre XII Intégra Plus et Famenne-Energie, Contrat de rivière Ourthe, plan de mobilité...), ce qui traduit le volontarisme et le dynamisme de la commune.

En ce qui concerne les fiches-projets en partie IV du document, la CRAT estime qu'elles sont de bonne qualité. Elles sont suffisamment abouties, particulièrement en ce qui concerne celles reprises dans le lot 1 (description suffisante des projets, estimation détaillée des coûts et recherche des sources de financement, indicateurs de résultat, identification claire des porteurs de projets

et des partenaires pour leur mise en œuvre, évaluation des impacts au regard des principes du développement durable...).
S'inscrivant dans une vision globale et transversale et articulées aux dispositifs (trans)communaux de développement, les fiches-projets répondent aux faiblesses rencontrées dans les parties I et II du projet de PCDR et tentent d'apporter une réponse adaptée aux enjeux de développement. Elles sont susceptibles de créer, voire d'amplifier la dynamique territoriale déjà existante, comme en témoigne la création de la plateforme interservices.
La CRAT met en exergue la variété des fiches-projets tant matérielles qu'immatérielles reprises dans les différents lots. Par contre, elle regrette que les fiches-projets relatives au logement, compte tenu de leur importance, ne soient pas directement reprises dans le lot 1.

Quant à la partie V relative au tableau récapitulatif, la CRAT estime qu'elle est de qualité moyenne. Celui-ci ne présente pas une vision complète des différentes fiches-projets : absence des actions reprises en lot 0, des porteurs de projets pour les fiches-projets reprises en lot 2, de distinction entre fiches-projets matérielles et immatérielles, de localisation temporelle et spatiale. Il ne constitue donc pas un véritable tableau de bord. La CRAT relève toutefois avec satisfaction les interactions des fiches-projets avec les défis et les objectifs retenus.

Par rapport à la fiche-projet demandée en 1ère convention-exécution, à savoir la rénovation de la maison de village de Hampteau en maison rurale (fiche 1.10), la CRAT estime qu'elle est de bonne qualité et justifiée. En effet, elle vise à créer un lieu de rencontre fédérateur où des locaux polyvalents qui répondent aux besoins de la vie associative seront mis à disposition des habitants du village. L'ensemble du projet sera complémentaire à l'offre présente sur le territoire communal et notamment à l'offre existante et en structuration à Hotton-centre (fiche 1.8).

Pour la CRAT,

Pierre GOVAERTS,
Président